

Membres en exercice : 29

Membres présents : 26

Membres votants : 28

Le 7 février 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 1<sup>er</sup> février 2023. Publication de la convocation le : 2 février 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents :

Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT  
Mme Marie-France CAUSEUR  
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 10 FEV. 2023

Date de publication : 10 FEV. 2023

Délibération n° 2023-015 : Plan de financement prévisionnel pour le confortement du mur de soutènement Rue Marcelin Berthelot

Rapporteur : M. Georges CASTEL

Les Elus ont acté le lancement du projet de renforcement du mur de soutènement de la Rue Marcelin Berthelot, le marché a été attribué lors du conseil municipal du 6 décembre (délibération DE 2022-156).

Les Elus souhaitent aujourd'hui mobiliser des financements pour ce projet. Ainsi, une fiche projet a été déposé en fin d'année 2022 au titre du Pacte Finistère 2030, enveloppe 1, et un dépôt de demande de subvention sera établi auprès de la DDTM – Fonds Barnier.

Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier, permet de soutenir des mesures de prévention ou de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs. Ce fonds peut être mobilisé par les collectivités territoriales, les petites entreprises, les particuliers, les établissements publics fonciers et les services de l'État afin de garantir la préservation des vies humaines et de mettre en place des démarches de prévention des dommages selon le cadre fixé par la loi.

Le plan de financement prévisionnel du projet est établi comme suit :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	%	€ HT
Travaux	245 272,58	CD29 - Pacte Finistère 2030	19%	50 000,00
Maîtrise d'œuvre	18 168,00	Fonds Barnier (DDTM)	61%	160 000,00
		Autofinancement	20%	53 440,58
	<b>263 440,58</b>		<b>100%</b>	<b>263 440,58</b>

Vu la délibération 2022-017 du 1<sup>er</sup> mars 2022 actant la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu la délibération 2022-034 du 29 mars 2022 portant approbation du budget prévisionnel du budget principal,

Vu la délibération 2022-156 attribuant le marché pour le « renforcement du mur de soutènement de la Rue Marcelin Berthelot »

Vu la délibération 2022-158 autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2023 (budget principal)

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 janvier 2023,

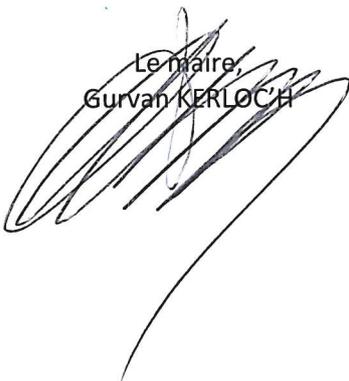
Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- valider le plan de financement prévisionnel du projet « renforcement du mur de soutènement de la Rue Marcelin Berthelot » tel que présenté ci-dessus ;
- autoriser M. Le Maire à présenter et/ou finaliser les demandes de financements et signer tout document ou pièce y afférent.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,  
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,  
M. Didier LOAS

